

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU N°2024-28 SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

Désignation d'un secrétaire séance

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-sept heures, le Bureau du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, et Pascal STOLTZ, vice-présidents
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Bernard HENTSCH, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Jean-Louis SITTER,

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Décision

Le Bureau, sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Serge SCHAEFFER comme secrétaire de séance.

| | | | | |
|--|---|----------------------------------|--|---|
| Le Secrétaire de séance Serge SCHAEFFER |  | Le Président Denis HOMMEL |  |  |
|--|---|----------------------------------|--|---|